

Stéphanie Converset

Aide aux victimes
d'infractions
et réparation du
dommage

De l'action civile jointe à l'indemnisation
par l'Etat sous l'angle du nouveau droit

Table des matières

Préface	V
Avant propos	IX
Sommaire	XI
Table des matières	XV
Liste des abréviations	XXVII
Introduction générale	1

PREMIÈRE PARTIE LA PARTICIPATION DE LA VICTIME À LA PROCÉDURE PÉNALE SOUS L'ANGLE DE L'ACTION CIVILE JOINTE

I.	Considérations générales relatives à la participation de la victime à la procédure pénale	7
A.	L'évolution du statut de la victime à travers les siècles <i>de lege lata</i>	7
1.	Le transfert du <i>ius puniendi</i> de la victime à l'Etat	7
2.	Primauté du statut de l'accusé	9
3.	Renaissance du statut de la victime	10
B.	Vers une reconnaissance de la participation active de la victime à la procédure pénale <i>de lege ferenda</i> ?	12
1.	Remise en cause du <i>ius puniendi</i> étatique ?	13
2.	Atteinte aux droits de la défense ?	15
3.	Absence de légitimation procédurale de la victime ?	16
4.	Synthèse	17
II.	Champ d'application du droit de participation de la victime à la procédure pénale selon le code de procédure pénale suisse	18
A.	Etat des lieux	18
B.	Champ d'application personnel	21
1.	Notion de lésé (art. 115 CPP)	21
2.	Notion de plaignant et de partie plaignante (art. 118 à 121 CPP)	23
3.	Notion de victime directe (art. 116 I CPP/1 I LAVI)	26

a)	Atteinte à l'intégrité corporelle, sexuelle ou psychique	27
aa)	Nature de l'atteinte	27
bb)	Intensité de l'atteinte	28
b)	Infraction selon le droit pénal	29
c)	Lien de causalité naturelle direct	30
d)	Preuve de la qualité de victime LAVI	32
4.	Notion de victime indirecte selon l'article 116 II CPP/1 II LAVI	33
a)	Indemnisation	34
b)	Tort moral	35
5.	Appréciation critique de la notion de victime	36
a)	Intensité de l'atteinte	36
b)	Infraction pénale	36
c)	Immédiateté de l'atteinte	39
d)	Distinction entre victime directe et indirecte	39
C.	Champ d'application matériel	41
1.	Compétence législative fédérale et cantonale	41
2.	Caractère exhaustif ou exemplatif du droit de participation de la victime	42
III.	Droit de la victime de faire valoir ses prétentions civiles : l'action civile jointe selon les articles 122 à 126 CPP (art. 37 I let. a et 38 LAVI)	44
A.	Définition et avantages de l'action civile jointe	44
1.	Définition	44
2.	Avantages	44
a)	Perspective du juge	45
b)	Perspectives du lésé et de l'accusé	46
B.	Principe et exceptions	46
1.	Principe (art. 122 I CPP/37 I let. a LAVI)	46
2.	Exception de la procédure de l'ordonnance pénale ou dirigée contre un mineur (art. 126 II let. a CPP et 34 VI PPMIn/38 IV LAVI)	49
a)	Procédure de l'ordonnance pénale (art. 126 II let. a CPP/38 IV LAVI)	50
b)	Procédure pénale dirigée contre un mineur (art. 34 VI PPMIn/38 IV LAVI)	52
C.	Exercice de l'action civile jointe	53
1.	Objet de l'action civile jointe	53
2.	Conditions personnelles d'exercice de l'action civile jointe	56
3.	Conditions formelles d'exercice de l'action civile jointe et compétence du juge	56
a)	Limites temporelles au dépôt des conclusions civiles	57
aa)	Dies a quo	57
bb)	Dies ad quem	57

b)	Calcul et motivation des conclusions civiles	60
aa)	En général	60
bb)	En tant que condition préalable au recours au Tribunal fédéral	61
cc)	Exception en cas de recours au niveau cantonal	63
c)	Compétence du juge	65
aa)	Ratione loci	65
bb)	Ratione valoris	65
4.	Effets de l'action civile jointe	66
IV.	Le jugement de l'action civile jointe	67
A.	Principe	67
1.	Electa una via non datur recursus ad alteram	67
2.	Contenu du principe	69
a)	Généralités	69
b)	Verdict de culpabilité	70
B.	Exceptions	72
1.	Selon l'article 38 I LAVI	72
a)	Contenu	72
b)	Justifications	72
2.	Selon l'article 126 I let. b et II let. a et d CPP	75
C.	Force exécutoire et effet de chose jugée	75
1.	Contexte intra et intercantonal	75
2.	Contexte international	77
a)	Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP)	77
b)	Convention de Lugano (CL)	77
D.	Appréciation critique	78
1.	Appréciation générale	78
2.	La situation particulière des victimes d'infractions à la LCR	81
V.	Réserve des droits et renvoi de la victime à agir devant les tribunaux civils (art. 126 III CPP/38 III LAVI)	83
A.	Principe	83
1.	Fondements généraux	83
2.	Admission de l'action civile jointe sur le principe et renvoi de la victime à agir pour le reste devant les tribunaux civils	85
B.	Conditions	88
1.	L'exigence de travail disproportionné	89
2.	Limitations à la mise en œuvre de l'article 126 III CPP/38 III LAVI	91

C.	Effet de chose jugée	94
1.	Autorité de chose jugée du jugement admettant l'action civile jointe dans son principe	94
2.	Appréciation de l'ATF 120 Ia 101 (JdT 1996 IV 25)	96
D.	Appréciation critique	98
VI.	Le report du jugement de l'action civile jointe (art. 126 IV CPP/38 II LAVI)	100
A.	Principe	100
1.	Fondements généraux	100
2.	Avantages	102
B.	Conditions	103
1.	Défaut de liquidité des prétentions civiles	103
2.	Mises en œuvre jurisprudentielles	104
C.	Conséquences	106
1.	Voies de recours différenciées	106
2.	Appréciation critique	107
VII.	Conclusion	109

**DEUXIÈME PARTIE
LES PRÉTENTIONS DE LA VICTIME EN INDEMNISATION
ET RÉPARATION DU TORT MORAL PAR L'ETAT**

		111
I.	Considérations générales relatives à l'indemnisation et à la réparation du tort moral de la victime par l'Etat	113
A.	Evolution législative de la fin du XIX ^{ème} siècle à nos jours	113
1.	Influence de l'école positiviste italienne à la fin du XIX ^{ème} siècle	113
2.	Elaboration des premières lois instaurant l'indemnisation des victimes d'infractions de 1963 à 1985	116
a)	En droit comparé	116
b)	En droit européen et international	118
3.	Entrée en vigueur de la loi fédérale suisse sur l'aide aux victimes d'infractions en 1993	120
4.	Développements législatifs européens et internationaux récents	123
B.	Justifications à la base de l'intervention financière de l'Etat	126
1.	Motifs de politique sociale	127
2.	Motifs de politique criminelle	130
3.	Responsabilité de l'Etat ?	132

II.	Indemnisation et réparation du tort moral de la victime par l'Etat dans le cadre de la révision de la LAVI	135
A.	Etat des lieux en matière d'indemnisation et de réparation du tort moral LAVI	135
1.	Quelques chiffres	135
2.	Troisième pilier selon la LAVI de 1991 et révision partielle de 1997	137
3.	Résultats des évaluations menées entre 1993 et 1998	138
4.	Avant-projet de la commission d'experts du 25 juin 2002	140
5.	Résultats de la procédure de consultation	142
B.	Présentation du système d'indemnisation et de réparation du tort moral selon la LAVI révisée du 23 mars 2007	144
1.	Meilleure lisibilité	145
2.	Dispositions générales	146
3.	Indemnisation (art. 19 à 21 LAVI)	147
4.	Réparation morale (art. 22 et 23 LAVI)	148
5.	Dispositions communes (art. 24 à 29 LAVI)	150
III.	Champ d'application du droit à l'indemnisation et à la réparation du tort moral de la victime et compétence du canton <i>ratione loci</i> selon la LAVI	152
A.	Champ d'application personnel (art. 1 LAVI)	152
B.	Champ d'application territorial (art. 3 I-II et 17 LAVI/11 aLAVI)	154
1.	Infraction commise en Suisse (art. 3 I LAVI)	154
a)	Lieu de commission et lieu du résultat de l'infraction	154
b)	Pas d'exigence de nationalité ni de domicile en Suisse	156
2.	Octroi de l'indemnisation et de la réparation morale en cas d'infraction commise à l'étranger selon l'article 11 III aLAVI	158
3.	Suppression de l'indemnisation et de la réparation morale en cas d'infraction commise à l'étranger selon l'article 3 II LAVI	160
a)	Principe de territorialité et principe de subsidiarité	160
b)	Importance de l'aide fournie par les centres de consultation selon les articles 3 II et 17 LAVI	162
c)	Justifications d'ordre pratique	164
d)	Justifications d'ordre « moral »	165
e)	Justifications d'ordre financier	166
f)	Synthèse	167
C.	Compétence du canton <i>ratione loci</i> (art. 26 LAVI)	168
1.	Lieu de commission de l'infraction unique (art. 26 I LAVI)	168
2.	Lieux de commission ou du résultat de l'infraction multiples (art. 26 II LAVI)	170

3.	Conflit de compétences et coopération	171
a)	Entre cantons	171
b)	Entre Etats	171
IV.	La subsidiarité de l'intervention financière de l'Etat et la subrogation	172
A.	Principe de subsidiarité (art. 4 LAVI)	172
1.	Fondements généraux	172
2.	Conditions (art. 4 I LAVI)	173
a)	Subsidiarité objective	174
b)	Subsidiarité matérielle	175
c)	Subsidiarité temporelle	176
3.	Preuve de la subsidiarité (art. 4 II LAVI)	178
a)	Principe de la vraisemblance	178
b)	Exception	180
B.	Principe de subrogation (art. 7 LAVI)	181
1.	Conditions (art. 7 I et III LAVI)	181
a)	Prestations reçues à titre d'aide aux victimes	182
b)	Prestations de même nature	182
c)	Prestations accordées définitivement	183
d)	Absence de motif de renonciation	184
2.	Droit préférentiel de l'Etat (art. 7 II LAVI)	186
a)	Concernant les prétentions résiduelles de la victime	186
b)	Concernant les droits de recours de tiers	187
3.	Appréciation critique	188
V.	Droit à l'indemnisation et détermination du montant	190
A.	Droit à l'indemnisation (art. 19 LAVI)	190
1.	Définition du dommage (art. 19 I et II LAVI)	190
a)	Application des règles du droit civil	190
b)	Lien de causalité	191
c)	Dommage en cas de mort (art. 45 CO)	193
d)	Dommage en cas de lésions corporelles (art. 46 CO)	195
aa)	Frais médicaux et autres	195
bb)	Frais juridiques	195
cc)	Perte de gain	199
2.	Exclusion du dommage aux biens (art. 19 III LAVI)	199
3.	Exclusion du dommage indemnisé dans le cadre de l'aide immédiate et à plus long terme (art. 19 III LAVI)	201
a)	Délimitation entre aide immédiate, aide à plus long terme et indemnisation	201
b)	Délimitation selon le type de prestations	204

c)	Cas particulier des honoraires d'avocat et des frais de procédure	205
4.	Préjudice ménager (art. 19 IV LAVI)	209
B.	Calcul du montant de l'indemnité (art. 6, 20 et 27 LAVI)	211
1.	Déduction des prestations reçues (art. 20 I LAVI)	211
a)	Dommage net et dérogation au principe de congruence	211
b)	Prestations des assurances sociales	213
aa)	Frais médicaux	214
bb)	Perte de gain et perte de soutien	215
c)	Prestations des assurances privées	216
d)	Cas particulier des victimes d'infractions à la LCR	217
e)	Cas particulier du travailleur salarié (art. 324a et 324b CO)	218
f)	Prestations financières relevant de l'aide immédiate et à plus long terme (art. 13 LAVI)	218
g)	Prestations de l'aide sociale	219
2.	Détermination des revenus de la victime (art. 6 I-III LAVI)	220
a)	Plafond LAVI	220
b)	Revenus déterminants	221
aa)	Ressources	222
bb)	Fortune	223
cc)	Autres revenus	224
c)	Moment déterminant	225
d)	Prise en compte d'autres personnes	226
3.	Etendue et forme de l'indemnité (art. 20 II-IV LAVI et 6 OAVI)	227
a)	Indemnisation intégrale ou dégressive (art. 20 II LAVI)	227
b)	Montant minimal et maximal de l'indemnité (art. 20 III LAVI)	229
c)	Forme de l'indemnité (art. 20 IV LAVI)	230
4.	Réduction et exclusion de l'indemnité (art. 27 I et II LAVI)	231
a)	Comportement de la victime ayant contribué à causer l'atteinte ou à l'aggraver	232
aa)	Exposition à un danger extraordinaire	232
bb)	Non respect du devoir de diminution du dommage	234
b)	Critères d'évaluation	235
5.	Intérêts (art. 28 LAVI)	236
a)	Intérêt compensatoire	237
b)	Intérêt moratoire	238
6.	Exemples chiffrés	239
C.	Cas particulier de la provision (art. 21 LAVI)	245
1.	Généralités	245
2.	Examen sommaire	247

3.	Conditions matérielles	249
a)	Besoin urgent d'une aide pécuniaire	249
b)	Absence de certitudes suffisantes quant aux conséquences de l'infraction	249
4.	Conséquences	250
VI.	Droit à la réparation du tort moral et détermination du montant	252
A.	Droit à la réparation du tort moral (art. 22 LAVI)	252
1.	Etat des lieux	252
2.	Définition du tort moral	254
3.	Fonctions	256
a)	Reconnaissance du statut de victime	256
aa)	In abstracto	256
bb)	In concreto	257
b)	Réparation symbolique	258
aa)	In abstracto	258
bb)	In concreto	259
c)	Fonction utilitaire	259
aa)	In abstracto	259
bb)	In concreto	260
4.	Conditions	260
a)	Tort moral de la victime directe en cas de lésions corporelles (art. 47 CO)	262
b)	Tort moral des proches en cas de décès (art. 47 CO)	264
c)	Tort moral des proches en cas de lésions corporelles de la victime (art. 49 CO)	267
5.	Intransmissibilité par voie de succession	269
6.	Limites	269
a)	Acceptation difficile	270
aa)	In abstracto	270
bb)	In concreto	271
b)	Risques de victimisation « tertiaire »	272
aa)	In abstracto	272
bb)	In concreto	273
c)	Problèmes de mise en pratique	274
aa)	In abstracto	274
bb)	In concreto	275
B.	Détermination du montant de la réparation du tort moral (art. 23, 27 et 28 LAVI)	275
1.	Déductions des prestations déjà reçues à titre de réparation du tort moral (art. 23 III LAVI)	275
a)	Assurances sociales	276
b)	Assurances privées	277

2.	Méthode d'estimation	278
a)	Instruments fondamentaux	278
b)	Méthode des deux phases	280
3.	Etendue de la réparation morale (art. 23 II LAVI)	283
a)	Principe et choix du plafonnement	283
b)	Appréciation critique du plafonnement différencié pour la victime et les proches	285
4.	Réduction et exclusion de la réparation morale (art. 27 LAVI)	287
a)	Comportement de la victime ayant contribué à causer l'atteinte ou à l'aggraver	288
b)	Niveau de vie inférieur de l'Etat étranger du domicile de la victime	289
5.	Forme de la réparation morale et intérêts	291
a)	Forme de la réparation morale	291
b)	Intérêts (art. 28 LAVI)	291
C.	Exemples et propositions de montants à octroyer à titre de réparation morale selon le type d'infractions	292
1.	Présentation des tableaux de jurisprudence	292
2.	Critères déterminants	294
a)	En cas d'atteinte à l'intégrité physique	294
b)	En cas d'atteinte à l'intégrité psychique	296
c)	En cas d'atteinte à l'intégrité sexuelle	298
d)	Critères communs	299
3.	Infractions contre la vie (Annexe I/A et B)	301
a)	Tort moral des proches en cas d'homicide (Annexe I/A)	301
aa)	Décès du conjoint, du partenaire ou du fiancé	301
bb)	Décès d'un enfant	303
cc)	Décès du père ou de la mère	303
dd)	Décès d'un frère ou d'une sœur	304
b)	Tort moral de la victime en cas de tentative d'homicide (Annexe I/B)	304
4.	Infractions contre l'intégrité corporelle	305
a)	Tort moral des proches en cas de lésions corporelles	305
b)	Tort moral de la victime en cas de lésions corporelles (Annexe I/C à E)	306
5.	Brigandage (Annexe II)	307
6.	Infractions à l'intégrité sexuelle (Annexe III)	308
7.	Infractions contre la liberté (Annexe IV)	311

VII. Dispositions communes et droit transitoire	312
A. Procédure (art. 24, 29 I-II et 30 LAVI)	312
1. Dépôt de la demande (art. 24 LAVI)	312
a) Initiative privée	312
b) Forme et contenu de la demande	313
c) Autorité statuant sur la demande	314
2. Efficacité de la procédure (art. 29 I 1 ^{ère} phrase et 30 LAVI)	315
a) Procédure simple (art. 29 I 1 ^{ère} phrase LAVI)	315
b) Procédure rapide (art. 29 I 1 ^{ère} phrase)	316
aa) Délai dans lequel l'autorité doit statuer	316
bb) Audition de la victime en procédure genevoise	317
c) Procédure gratuite (art. 30 LAVI)	319
3. Maximes applicables	322
a) Maxime d'office	322
b) Maxime inquisitoire (art. 29 II LAVI)	322
4. Effets du jugement pénal	324
a) Principes	324
b) Cas particulier : échec de la procédure pénale	326
c) Cas particulier : absence de procédure pénale	327
B. Délais (art. 25 LAVI)	328
1. Principe (art. 25 I LAVI)	328
a) Durée et nature du délai	328
b) Dies a quo	330
aa) Date de l'infraction	331
bb) Date de la connaissance de l'infraction	331
2. Exceptions	333
a) Victime mineure au moment de l'infraction (art. 25 II LAVI)	333
b) Jugement sur l'action civile jointe ou non-lieu définitifs (art. 25 III LAVI)	335
c) Défaut d'information de la victime	336
d) Existence d'un ménage commun	338
C. Voies de recours (art. 29 III LAVI; 82 ss LTF)	339
1. Voie de recours cantonale (art. 29 III LAVI)	339
a) Autorité de recours unique et indépendante de l'administration	339
b) Pouvoir d'examen	340
c) Recours au Tribunal administratif genevois	341
2. Recours en matière de droit public au Tribunal fédéral (art. 82 ss LTF)	342
a) Décision attaquant	343
b) Qualité pour recourir	344
c) Motifs de recours	344

d) Moyens nouveaux	345
e) Autres prescriptions procédurales	346
D. Droit transitoire (art. 48 LAVI)	347
VIII. Conclusion	348
Conclusion générale	349
Bibliographie	351
Annexes	367